



VILLE  
D'ARPAJON

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

### DÉLIBÉRATION n° 2022-88 du 7 décembre 2022

**OBJET : Rapport annuel d'exploitation de la délégation de service public relatif au marché forain pour l'année 2021, transmis par la société LES FILS DE MME GERAUD, délégataire**

<p>Nombre de conseillers en exercice : <b>33</b></p> <p>Présents et représentés : <b>32</b></p> <p>Absent(s) excusé(s) : <b>1</b></p> <p>Date de la convocation : <b>1er décembre 2022</b></p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-deux le sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, M. DUBOIS, Mme COMTE, M. FOURNIER, Mme TOHON, M. LE STER, Mme LEBEAULT, M. BAC, Mme DE CARVALHO, M. KERVAN, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. CORNET, Mme PERRON</p> <p><b>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</b> M. CRUZILLAC par M. LEVALLET, Mme JANIN par Mme ALMEIDA, M. LANSADE par M. FOURNIER, Mme TALLEC par M. FICHEUX, Mme BLANC par Mme PERRON</p> <p><b>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</b> Mme PREVIDI</p>
--	---

Mme ALMEIDA est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION n°2022-88 du 7 décembre 2022**

**OBJET : Rapport annuel d'exploitation de la délégation de service public relatif au marché forain pour l'année 2021, transmis par la société LES FILS DE MME GERAUD, délégataire**

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel d'exploitation de la société LES FILS DE MME GERAUD concernant la délégation de service public relative au marché forain de la commune d'Arpajon pour l'exercice 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le traité de concession relatif à la gestion et exploitation du marché forain,

**Vu** l'avis de la Commission consultative des Services Publics Locaux en date du 22 novembre 2022,

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du rapport annuel présenté par la société LES FILS DE MME GERAUD relatif au marché forain de la commune d'Arpajon pour l'exercice 2021.

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Le Maire,  
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
  
  
Christian BERAUD.